

|  |   |                     |
|--|---|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i>Délibération</i> |
|  | <b>Séance publique du 6 décembre 2024</b>   | <b>N° 2024-598</b>  |

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |                                   |                            |
|---|-----------------------------------|----------------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>Conseil du 6 décembre 2024</b> | <b><i>Délibération</i></b> |
|   | Mission contractualisation        | <b><i>N° 2024-598</i></b>  |

---

## Rapport d'avancement de la mutualisation 2023 - Information au Conseil

---

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Après 7 années de fonctionnement de la mutualisation et suite à l'évolution du schéma de mutualisation en 2022, l'année 2023 a confirmé l'intérêt suscité par ce dispositif, 11 communes ayant choisi de rejoindre la mutualisation ou d'approfondir leur périmètre. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 25 communes sur 28 sont entrées dans la mutualisation. Le cycle de mutualisation mené en 2023 témoigne de l'attractivité du dispositif :

- D'une part, 5 communes ont, à l'issue des études, exprimé leur souhait de mutualiser un nouveau domaine au 1er janvier 2024 (Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bruges et Lormont).
- D'autre part, 9 autres communes ont signé, dans un objectif de clarification, des contrats d'engagement pour mutualiser l'instruction de leurs droits des sols. En effet, les communes d'Ambès, d'Artigues-près-Bordeaux, de Bassens, de Bouliac, de Carbon-Blanc, de Martignas-sur-Jalle, de Parempuyre, de Saint-Louis-de-Montferrand et de Saint-Vincent-de-Paul avaient confié l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols à la Métropole par convention de mise à disposition depuis 2010 ou 2015, lors du désengagement des services de l'Etat. Leur domaine « autorisations des droits des sols » est à partir du 1er janvier 2024 mutualisé avec Bordeaux Métropole, dans les mêmes conditions que précédemment.

En 2023, les services communs ont su mettre leur expertise au service des communes, sur des projets purement communaux ou au contraire transversaux, et ce dans tous les domaines : numérique (stratégie numérique responsable), des bâtiments (construction ou rénovation complexes) ou des ressources humaines (paie, formation) Les services communs continuent à œuvrer pour améliorer la proximité avec les usagers, à travers par exemple le déploiement d'espaces d'accueil ou des permanences, l'accroissement des téléservices, la mise en place de la carte jeune ou la numérisation et la mise à disposition des sources archivistiques. Dans le prolongement de la tendance forte initiée en 2022, les services communs sont désormais mieux outillés pour répondre aux enjeux de la transition écologique : bilan et évolution des schémas de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER), généralisation des fresques du climat, meilleure intégration des contraintes de ressources en eau et énergie dans les projets, végétalisation des espaces publics communaux. Enfin, ce rapport d'avancement de la mutualisation revient sur les autres mécanismes de contractualisation et de dialogue territorial avec les communes :

- Suite aux demandes formulées par plusieurs communes, Bordeaux Métropole a engagé en 2023 une démarche de recensement des évolutions du domaine public métropolitain

entretenu par les communes pour le compte de la Métropole. Au terme d'un travail partenarial entre la Métropole et les communes, des avenants aux conventions de délégation de gestion ont été adoptés en 2024.

- On constate enfin en 2023 que les instances de dialogue territorial, réactivées en 2022, ont trouvé leur rythme et permettent aux élus d'échanger à l'échelle de leur territoire.

**Il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la communication du Rapport sur l'avancement de la mutualisation 2023 ci-annexé.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

|   |   |
|---|---|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>17 DÉCEMBRE 2024</b> | Pour expédition conforme,<br>par délégation,<br>la Vice-présidente, |
| <b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b><br><b>17 DÉCEMBRE 2024</b> |   |
|   | Madame Brigitte TERRAZA   |